

Adresse de la commune de Neufchâtel témoignant du progrès de l'esprit public et annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Neufchâtel témoignant du progrès de l'esprit public et annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 196;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34559_t1_0196_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

s'est présentée à votre sollicitude et vous l'avez adoptée.

En décrétant provisoirement le gouvernement révolutionnaire, vous avez sauvé la République.

Ce mode de gouvernement a détruit toutes les intrigues du dedans, il a anéanti tous les traîtres, il a écrasé tous les ennemis du peuple, il a fait pâlir tous les méchants, et il a augmenté le courage et l'énergie des républicains.

N'en doutez pas, Citoyens représentants, c'est à ce bienfait de votre part, que nous devons la prise de l'infâme ville de Toulon, la destruction de la Vendée, la levée du siège de Landau et les succès soutenus de nos armées. Bientôt le sol de la liberté sera purgé des satellites des despotes qui le souilloient, bientôt nos armées triomphantes renverseront les trônes des tyrans coalisés contre nous.

Continuez vos sublimes travaux et n'abandonnez pas le gouvernail avant qu'une paix solide ait cimentée pour jamais la Constitution que vous nous avez donnée. Recevez pour vous et pour vos collègues envoyés près des armées, le tribut de reconnaissance que vous méritez à si juste titre et comptez pour toujours sur l'énergie des sociétés populaires et sur l'amour du peuple.

Vive la République, Vive la Montagne. »

DUSUZEAU, LAVAISNE puiné (présid.),
DIGOY (secrét.), J. L. DEJOUR (secrét.).

P. S. Nous faisons passer à nos frères de Landau 367 l. [que nous] avons recueillis parmi nous pour les plus pauvres d'entre eux. [Nous] nous occupons aussi de réunir des chemises et des bas pour les défenseurs de la République.

e

[Neufchâtel, s.d. A la Conv.] (1)

« Citoyens Représentants,

Lorsque de toutes les parties de la République on vous annonce les progrès de l'esprit public et qu'on vous témoigne la confiance qu'on a dans les sages mesures que vous employez pour le salut du peuple, rester muet sur ce qui se passe autour de nous, ce seroit marquer trop de froideur sur les événements qui ont lieu et répondre mal au vœu de nos administrés.

Chez nous aussi, Citoyens, l'esprit public s'améliore, chez nous aussi la philosophie et la raison triomphant des préjugés et de l'erreur ne reconnoissent plus pour Dieu que la nature et pour culte que la loi chez nous.

Représentants, on respecte vos lois et en même temps qu'on poursuit et incarcère les aristocrates, les royalistes, les fédéralistes, les accapareurs et les modérés, on s'occupe de l'habillement et de l'équipement de 2.600 jeunes guerriers qui brûlent d'aller partager les lauriers de leurs frères d'armes et de se mesurer avec nos ennemis communs; chez nous enfin, Législateurs, la confiance est telle que les biens des émigrés qui ont été mis en vente jusqu'alors ont presque triplé le prix de leur estimation.

Restez à votre poste, Citoyens Représentants et continuez d'imprimer par votre constance et

vos lois sages l'action et le mouvement qui convient au grand peuple qui vous a donné sa confiance et que vous représentez si glorieusement.

Quant à nous, Citoyens Représentants, stricts exécuteurs de vos décrets autant qu'observateurs des besoins de nos administrés, nous ne cessons, autant qu'il sera en nous, de vous seconder et de répéter avec la France : Vive la République, Vive à jamais la Montagne.

DALLEAUME (présid.), LEMAIRE, MOUGUE, BONNAIT,
DUFRESNOY, MARTIN (agent nat.).

f

[Rocroy, 20 niv. II. A la Conv.] (1)

« Citoyen président,

En dépit des tyrans coalisés, en dépit des intrigants et des malveillants, l'esprit du peuple de ce pays est toujours bon. Né dans un sol absolument ingrat, républicain né, rien ne le fait varier dans les principes de républicanisme; hommes, chevaux et argent, rien ne lui coûte lorsque la mère patrie les demande. La vente des meubles des émigrés et des déportés est finie, la vente des immeubles va bien et vite, les procès-verbaux d'estimation arrivent tous les jours à l'administration, 86 lots en deux estimés 85.944 l. sont vendus 239.968 l. ce qui fait presque trois fois le prix de l'estimation. On remarque particulièrement qu'un lot estimé 1400 l. a été vendu 8.900 l.; une série de 100 lots est encore affichée et on ne cessera pas tant qu'il restera un pouce de terrain à vendre.

Tu vois, citoyen, que les menaces des satellites des tyrans qui bientôt seront chassés des environs de cette frontière n'intimident pas nos braves sans-culottes. Sois leur interprète auprès de la Convention nationale et dis lui : Restez au poste qui vous est confié, les braves sans-culottes du district de Rocroy placés dans une partie importante de la frontière des Ardennes seconderont ses efforts jusqu'à la mort du dernier de tous, pour l'anéantissement des tyrans et de leurs satellites et l'affermissement de la République, une et indivisible.

GENTIL (agent nat.).

g

[Barbaste (2), 13 niv. II. A la Conv.] (3)

« Citoyens représentants,

La commune sans-culottes de Barbaste s'étant toujours tenue à la hauteur de la Révolution, se flattant même de s'être démontrée, dans toutes les circonstances la fidèle observatrice des lois de la Convention nationale et intimement liée aux principes de la Sainte Montagne, notamment lorsque des arrêtés liberticides et fédéralistes, pris par plusieurs départements, voulurent l'entraîner, auxquels, elle s'opposa formellement.

La municipalité s'empresse par mon organe de vous instruire, que reconnoissant l'erreur où des

(1) C 291, pl. 932, p. 9. Mention dans B¹, 15 pluv. (suppl¹); C. Eg., n° 534; J. Fr., n° 497; J. Sablier, n° 1115.

(1) C 291, pl. 932, p. 8. Mention dans B¹, 15 pluv. pluv.; Mess. soir, n° 535; J. Fr., n° 497; J. Sablier, n° 1115; C. Eg., n° 534; M.U., XXXV, 238.

(2) Distr. de Nérac (Lot-et-Garonne).

(3) C 291, pl. 932, p. 7. Mention dans B¹, 14 pluv.